



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 91069

## Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le licenciement par France Télévisions de Philippe Verdier suite à la parution de son livre « Climat Investigation » dans lequel il atténue les conséquences du réchauffement climatique. Un mois après la parution de son livre controversé, le présentateur a été démis de ses fonctions par Delphine Ernotte, présidente du groupe audiovisuel public. Pour la direction de France Télévisions, le journaliste s'est servi de sa fonction à France 2 pour faire la promotion de son livre, et a, *de facto*, outrepassé son devoir de réserve. Or comment expliquer que d'autres journalistes ou présentateurs du groupe aient pu faire librement la promotion de leur livre, il est vrai suivie d'une mise en demeure et mise en garde du groupe public France Télévisions par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), mais sans avoir été licenciés ? Ainsi il lui demande si même s'il va à l'encontre de la thèse officielle, l'auteur ne bénéficie pas de la liberté d'expression et du droit à l'information. Il lui demande son sentiment sur ce licenciement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Meunier](#)

**Circonscription :** Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91069

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 novembre 2015](#), page 8277

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)